

## **Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité**

### **Procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2025**

#### Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 2 juin et 4 juillet 2025
2. Présentation du Plan d'action national LGBTIQ+
3. Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes concernant le huitième rapport périodique du Luxembourg  
- Échange de vues
4. Divers

\*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, M. Jeff Boonen en remplacement de M. Ricardo Marques, Mme Claire Delcourt, M. Georges Engel, Mme Françoise Kemp, Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Joëlle Welfring

Mme Yuriko Backes, Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité

M. Max Dörner, du ministère de la Mobilité et des Travaux publics

M. Ralph Kass, Mme Isabelle Schroeder, du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité

Mme Christine Thinnes, du Service des relations publiques de l'Administration parlementaire

M. Noah Louis, du Service des commissions de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Paul Galles, M. Dan Hardy, M. Ricardo Marques

\*

Présidence : Mme Mandy Minella, Présidente de la Commission

\*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 2 juin et 4 juillet 2025**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

## 2. Présentation du Plan d'action national LGBTIQ+

En guise d'introduction, Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes note que le Plan d'action national LGBTIQ+<sup>1</sup> (ci-après « PAN LGBTIQ+ ») a été avalisé par le Gouvernement réuni en conseil en date du 11 juillet 2025, donc pendant la *Pride Week* au Luxembourg ; l'élaboration du PAN LGBTIQ+ figure également dans l'accord de coalition 2023-2028<sup>2</sup>. Ce plan d'action s'inscrit dans un contexte global de mise en péril des acquis et d'une résistance par rapport aux avancées en matière des droits et libertés fondamentaux. En adoptant le PAN LGBTIQ+, le Gouvernement tient à réaffirmer son engagement pour les communautés *queer* du Luxembourg.

Ce soutien s'avère indiqué au vu des derniers chiffres publiés par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (« *European Union Agency for Fundamental Rights* » en anglais, ci-après « FRA ») sur la situation des personnes LGBTIQ+ dans les États membres de l'Union européenne. Ainsi, il est rapporté que 48 pour cent des personnes sondées indiquent éviter souvent ou toujours de tenir la main de leur partenaire du même sexe par rapport à 53 pour cent en moyenne en Union européenne<sup>3</sup>. 50 pour cent des recensés indiquent avoir fait l'objet de harcèlement au cours de l'année qui précède le sondage sur lequel se base le rapport de la FRA, par rapport à une moyenne de 54 pour cent en Union européenne<sup>4</sup>.

Il importe ainsi au Gouvernement ainsi qu'à ses membres et leurs administrations de faire persister leurs efforts dans ce domaine suivant la philosophie que les droits et libertés des personnes LGBTIQ+ sont des droits et libertés fondamentaux et non une idéologie comme le préféreraient d'aucuns. Tout un chacun doit pouvoir vivre dans le respect de ces droits et libertés, sans menaces ou violences avérées ni discriminations.

À titre de rappel, l'oratrice précise qu'avec la formation du présent Gouvernement en novembre 2023, le domaine des droits des personnes LGBTIQ+ est passé sous l'égide du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, ayant précédemment figuré parmi les attributions du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a ainsi pu se baser sur les travaux d'ores et déjà effectués par ce dernier tout comme sur le Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes de 2018<sup>5</sup> ; le présent PAN LGBTIQ+ est ainsi la deuxième itération.

---

<sup>1</sup> Sigle provenant de l'anglais pour « *lesbian, gay, bisexual, transgender, intersexual, queer* ».

<sup>2</sup> Accord de coalition 2023-2028, p. 193, accessible sur : <https://gouvernement.lu/fr/publications/accord-coalition/accord-de-coalition-2023-2028.html>.

<sup>3</sup> *European Union Agency for Fundamental Rights*, « *LGBTIQ Equality at a Crossroads : Progress and Challenges, Country Data – Luxembourg* », 14 may 2024, accessible sur : [https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/lgbtiq\\_survey-2024-country\\_sheet-luxembourg.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/lgbtiq_survey-2024-country_sheet-luxembourg.pdf)

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 2.

<sup>5</sup> Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, « Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes », juillet 2018, accessible sur : <https://mfsva.gouvernement.lu/fr/publications/plan-strategie/lgbti0.html>.

Le plan d'action national de 2018 ainsi que sa mise en œuvre ont fait l'objet d'une évaluation formalisée par l'Université de Luxembourg<sup>6</sup>, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a également veillé à recueillir les observations des associations de la société civile actives dans ce domaine. Ces travaux se voient également complétés par les apports de certains acteurs institutionnels internationaux tels la FRA et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (ci-après « ECRI »).

L'oratrice tient à souligner l'importance de cet instrument afin de permettre au Luxembourg de continuer sur la voie du progrès en la matière et de prévenir une prolifération des tendances régressives observées ailleurs. Pour illustrer ce phénomène, l'oratrice renvoie aux débats publics<sup>7</sup> sur les pétitions publiques n<sup>os</sup> 3198<sup>8</sup> et 3281<sup>9</sup> ainsi qu'aux récentes polémiques autour du personnage « Tatta Tom<sup>10</sup> ».

Quant à la gouvernance, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité investira le rôle de coordinateur et pilotera ainsi le comité interministériel LGBTIQ+, rassemblant ainsi des représentants ministériels, tout comme le comité LGBTIQ+ élargi, au sein duquel siègent également des représentants de la société civile ou encore des acteurs institutionnels comme la Commission consultative des Droits de l'Homme. L'oratrice souligne que suite à l'adoption de l'arrêté du Gouvernement en Conseil du 15 avril 2024<sup>11</sup>, le comité interministériel LGBTIQ+ comprend désormais des représentants de tous les ministères et rédige un rapport d'activité annuel, dont le premier date de juin 2025 ; l'accent est mis sur une responsabilisation de l'ensemble des acteurs impliqués.

En ce qui concerne la méthodologie, l'oratrice souligne l'importance d'une approche participative et cite le Colloque national pour le PAN LGBTIQ+ du 24 mars 2025 en guise d'exemple. Ce colloque fut l'occasion pour 120 représentants de différents domaines de se rencontrer et de collaborer dans 14 ateliers thématiques afin de discerner des pistes et priorités dont le futur plan d'action pourrait tenir compte. Accessoirement, il est également fait allusion aux « Assises des violences fondées sur le genre »<sup>12</sup> qui firent partie intégrante du

---

<sup>6</sup> A. Melzer et B. Geidel, « *Nationaler Aktionsplan PAN LGBTI, Zwischenevaluation* », 16 avril 2024, accessible sur : <https://gouvernement.lu/dam-assets/documents/actualites/2024/04/16-backes-pan-lgbti/abschlussbericht-zwischenevaluation-pan-lgbti-1402024.pdf>; voyez aussi : Gouvernement, « Le MEGA publie l'évaluation sur l'implémentation du plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI », 16 avril 2024, accessible sur : [https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes\\_actualites/communiqués/2024/04-avril/16-backes-pan-lgbti.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2024/04-avril/16-backes-pan-lgbti.html).

<sup>7</sup> Procès-verbal de la réunion jointe de la Commission des Pétitions, de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité du 28 janvier 2025, P.V. PETI 42, P.V. ENEJ 31, P.V. FAM 21 ;

Procès-verbal de la réunion jointe de la Commission des Pétitions, de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité du 28 janvier 2025, P.V. PETI 43, P.V. ENEJ 32, P.V. FAM 22.

<sup>8</sup> Pétition publique n° 3198, « Exclure les thématiques LGBT de l'éducation des mineurs ».

<sup>9</sup> Pétition publique n° 3281, « Développer davantage encore les thématiques LGBTQ+ et du Vivre Ensemble dans l'éducation des mineurs ».

<sup>10</sup> Voyez : *Luxemburger Wort*, « *Tom Hecker: als „Tatta Tom“ Zielscheibe von Rechten* », 9 août 2024, accessible sur : <https://www.wort.lu/panorama/tom-hecker-als-tatta-tom-zielscheibe-von-rechten/17379059.html>; RTL.lu, « *Wann d'Tatta Tom an d'Akerbauschoul kënnt* », 17 mai 2024, accessible sur : <https://www.rtl.lu/news/national/wann-dtatta-tom-an-dakerbauschoul-kennt-2196307>.

<sup>11</sup> Arrêté du Gouvernement en Conseil du 15 avril 2024 portant création d'un comité interministériel pour la promotion des droits des personnes LGBTIQ+ (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial B, n° 1788, 22 avril 2024).

<sup>12</sup> Gouvernement, « Yuriko Backes invite aux premières "Assises des violences fondées sur le genre" », 21 janvier 2025, accessible sur :

processus d'élaboration du Plan d'action national « Violences fondées sur le genre »<sup>13</sup>. Par ailleurs, l'intersectionnalité revêt un rôle central dans l'approche du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité.

Le plan d'action national sous rubrique ne porte en soi pas de date de fin et se veut dès lors évolutif. Il est toutefois noté que les actions précises seront dotées d'une année de mise en œuvre s'il ne s'agit pas d'une activité récurrente. S'y ajoute que le progrès de la mise en œuvre effective de chaque activité est suivi par le biais d'un ou de plusieurs indicateurs.

En résumé, le PAN LGBTIQ+ a été élaboré moyennant le concours de 58 parties prenantes et comprend 15 chapitres thématiques, 81 mesures et 147 actions qui seront mises en œuvre par 15 ministères engagés ; 37 pour cent des actions incombent au ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité.

L'oratrice poursuit son exposé en mettant les mesures suivantes en exergue :

- Chapitre 2 : L'emploi, le travail et l'entrepreneuriat :
  - Mesure 3 : Promouvoir dans les entreprises les politiques d'inclusion et de la diversité incluant les thématiques LGBTIQ+, notamment en ce qui concerne la promotion de la « Charte de la Diversité *Lëtzebuerg* » ;
- Chapitre 3 : La santé :
  - Mesure 4 : Interdire les pratiques de conversion pour protéger les droits à l'intégrité physique et mentale et à l'autodétermination des personnes LGBTIQ+, l'oratrice met l'accent sur les séquelles qui découlent en général de telles pratiques ;
- Chapitre 4 : Les familles arc-en-ciel :
  - Mesure 3 : Améliorer l'accueil des familles arc-en-ciel et faciliter l'accès aux informations sur les démarches administratives à faire pour enregistrer les enfants nés d'une procréation médicalement assistée (ci-après « PMA ») ou d'une gestation pour autrui (ci-après « GPA »), notamment en ce qui concerne les démarches administratives en relation avec l'état civil ;
- Chapitre 6 : La lutte contre les discriminations, les crimes de haine et les discours de haine :
  - Mesure 3 : Renforcer la lutte contre les discours de haine et promouvoir un comportement éthique en ligne, notamment en ce qui concerne le rôle de l'Autorité de concurrence du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la mise en œuvre du *Digital Services Act*<sup>14</sup> ;
- Chapitre 9 : Le niveau local :
  - Mesure 1 : Promouvoir l'égalité des personnes LGBTIQ+ auprès des communes en valorisant certains outils et en adaptant les conventions MEGA-PLUS à conclure entre le MEGA et les communes qui souhaitent mettre en œuvre une politique d'égalité afin d'y inclure explicitement leur engagement pour l'égalité des personnes LGBTIQ+ ;

---

[https://gouvernement.lu/fr/actualites/agenda.gouvernement2024+fr+actualites+toutes\\_actualites+communiques+2025+01-janvier+21-backes-assises-violences-genre.html](https://gouvernement.lu/fr/actualites/agenda.gouvernement2024+fr+actualites+toutes_actualites+communiques+2025+01-janvier+21-backes-assises-violences-genre.html).

<sup>13</sup> Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, « Plan d'action national « Violences fondées sur le genre », 30 juin 2025, accessible sur : <https://gouvernement.lu/dam-assets/images-documents/actualites/2025/06/30-backes-rapport-violence/pan-violences-genres.pdf>; voyez aussi : Procès-verbal de la réunion de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité du 30 juin 2025, P.V. FAM 29.

<sup>14</sup> Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (Journal officiel de l'Union européenne, L 277, 27 octobre 2022),

- Mesure 3 : Contribuer à la sensibilisation des adhérent.es du *Biergerpakt* aux thématiques LGBTIQ+ en incluant le sujet LGBTIQ+ dans le module « Découvrir le Grand-Duché de Luxembourg », proposé dans le cadre du *Biergerpakt* ;
- Chapitre 11 : Les sports :
  - Mesure 1 : Garantir un accès équitable à la pratique sportive pour l'ensemble de la population et renforcer l'inclusion et le respect des personnes LGBTIQ+ dans le sport en développant et adaptant des offres de formation pour les cadres techniques et administratifs des clubs sportifs et fédérations sportives agréées aux thèmes de l'égalité et de la diversité des personnes LGBTIQ+ ;
- Chapitre 12 : L'engagement citoyen :
  - Mesure 1 : Soutenir les initiatives de la société civile et d'autres parties prenantes qui visent à promouvoir l'égalité des personnes LGBTIQ+ ;
- Chapitre 13 : La recherche :
  - Mesure 2 : Développer et consolider la recherche sur les thématiques LGBTIQ+, notamment en intégrant les données des personnes non-binaires au niveau de l'Observatoire de l'égalité des genres ;
- Chapitre 15 :
  - Mesure 1 : Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation pour promouvoir l'égalité des droits LGBTIQ+ et la diversité.

Pour conclure, l'oratrice tient à souligner le degré de complexité des questions auxquelles le présent plan d'action national cherche à fournir les réponses ce qui se reflète également dans les revendications des associations de la société civile actives dans le présent domaine. L'oratrice souhaite également mettre l'accent sur l'importance de la mise en œuvre des mesures émargées en ce qu'elles visent à mitiger le mieux possible les souffrances des personnes impactées, notamment en ce qui concerne les personnes intersexes et trans.

Finalement, le Gouvernement compte sur le support de la Chambre des Députés pour la réalisation des actions du PAN LGBTIQ+, l'adoption par une large majorité de la résolution n° 4596<sup>15</sup> étant un symbole de l'engagement de la Chambre des Députés.

### **Échange de vues**

En ce qui concerne la Charte de la Diversité *Lëtzebuerg*, Madame la Députée Claire Delcourt (LSAP) s'interroge sur les actions concrètes envisagées pour sa promotion et souhaite savoir quel genre de campagne de sensibilisation le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité vise à mettre en place comme compte mettre en place.

Quant à l'état civil, l'oratrice se demande quand est-ce que l'option « neutre » sur les pièces d'identification sera introduite.

Ensuite, l'oratrice souligne l'importance d'un changement de paradigme dans le domaine de la santé pour ce qui est de la psychiatisation de l'accès des personnes trans à des traitements hormonaux substitutifs ainsi que des interventions chirurgicales effectuées sur les mineurs intersexes ; quelles mesures sont prévues dans ce domaine ?

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes rejoint Madame la Députée Claire Delcourt (LSAP) quant à son évaluation de l'importance du prédit changement de paradigme et renvoie à l'accord de coalition 2023-2028 qui prévoit une évaluation des modalités applicables dans les deux cas précités et des adaptations

---

<sup>15</sup> Résolution n° 4596, « Visibilité institutionnelle de la Luxembourg Pride et portée du principe de neutralité », 26 juin 2025.

subséquentes, si telle s'avère indiquée<sup>16</sup>. À cette fin, le PAN LGBTIQ+ prévoit la mise en place d'un groupe de travail interministériel « pour échanger sur toutes les questions relatives à la santé des personnes LGBTIQ+, identifier les besoins spécifiques, développer des lignes de conduite pour la consultation médicale des personnes LGBTIQ+ et assurer une bonne coordination entre les services et partenaires » de concert avec le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. À sa connaissance, des interventions chirurgicales en vue d'assignation de sexe chez les personnes intersexes ne sont pas effectuées au Luxembourg, il en demeure toutefois que le besoin d'avancer dans ces matières persiste.

L'oratrice qualifie les efforts de communication et de sensibilisation comme cruciaux afin d'accroître et entériner une tolérance généralisée.

Concernant la Charte de la Diversité Lëtzebuerg encadrée par *Inspiring more sustainability* (ci-après « IMS »), association sans but lucratif reconnue d'utilité publique de droit luxembourgeois, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité continuera à promouvoir l'adhésion des acteurs publics et des entreprises ; il en est de même pour les conventions MEGA-PLUS à conclure avec les communes. Pour ces dernières, l'oratrice note que certaines communes se montrent plus réceptives que d'autres.

Quant aux mentions sur les documents d'identification des personnes non-binaires, l'oratrice renvoie à la première mesure du chapitre 7 sur les personnes trans et non-binaires qui comprend la « [réalisation] une étude de faisabilité juridique, administrative et technique relative à l'introduction d'une inscription de la mention « neutre » pour les personnes non-binaires dans leurs documents d'identité »<sup>17</sup>.

Faisant allusion aux deux autres plans d'action nationaux sous l'égide du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, à savoir le Plan d'action national « Violences fondées sur le genre » prémentionné ainsi que le Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes<sup>18</sup>, Monsieur le Député Georges Engel (LSAP) note que le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité est censé encadrer leur mise en œuvre en sus de la gestion des activités courantes du ministère et s'interroge sur l'adéquation des ressources humaines face aux charges endossées par le ministère.

En ce qui concerne le domaine des sports, l'orateur souhaite connaître la position du Gouvernement quant à l'inclusion des personnes trans dans les compétitions sportives, notamment au vu des potentiels discordances au niveau des performances des femmes trans par rapport aux femmes cis.

Madame la Députée Joëlle Welfring (déli gréng) souligne l'importance de l'inclusion dans le milieu scolaire et s'intéresse notamment à l'action 5 du volet relatif à l'éducation visant à assurer que les structures d'enseignement, d'éducation et d'accueil soient des environnements sûrs et bienveillants<sup>19</sup>. L'oratrice note dans ce contexte que la sensibilisation du personnel enseignant et d'encadrement est cruciale au vu de l'impact que leurs paroles et actions sont susceptibles d'avoir sur les enfants et les jeunes qui leur sont confiés.

En ce qui concerne le domaine de la santé, l'oratrice prend acte du fait qu'il est prévu de « [m]ettre en place un groupe de travail interministériel, lequel sera élargi aux parties

<sup>16</sup> Accord de coalition 2023-2028, pp. 99 et 193.

<sup>17</sup> PAN LGBTIQ+, p. 58.

<sup>18</sup> Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, « Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes », 31 mars 2025, accessible sur : <https://gouvernement.lu/dam-assets/images-documents/actualites/2025/03/31-mega-pan-2025/pan-2025-mega.pdf>.

<sup>19</sup> « Promouvoir une éducation plus inclusive en déconstruisant les stéréotypes et en encourageant l'usage d'un langage inclusif dans les structures d'enseignement, d'éducation et d'accueil, afin d'assurer un environnement sûr et bienveillant », PAN LGBTIQ+, p. 27.

prenantes selon besoin, pour échanger sur toutes les questions relatives à la santé des personnes LGBTIQ+, identifier les besoins spécifiques, développer des lignes de conduite pour la consultation médicale des personnes LGBTIQ+ et assurer une bonne coordination entre les services et partenaires »<sup>20</sup> et s'interroge sur une éventuelle dépathologisation et dépsychiatriation de la procédure de réassignation de sexe pour les personnes transgenres.

En outre, l'oratrice indique qu'il est nécessaire d'étendre le catalogue des prestations remboursées par la CNS pour les personnes transgenres pour y inclure notamment l'épilation corporelle et faciale ainsi qu'un encadrement logopédique.

Concernant l'année de réalisation de cette action qui est fixée à 2027, l'oratrice souhaite mettre en exergue l'urgence avec laquelle des avancées dans le domaine de l'encadrement médical des personnes transgenres devront être réalisées.

L'oratrice s'intéresse ensuite à l'accueil des familles arc-en-ciel dans les communes et auprès des autorités communales, surtout en ce qui concerne la reconnaissance de situations familiales complexes notamment en relation avec les différentes formes de procréation médicalement assistée auxquelles il peut avoir eu recours dans d'autres pays. Dans ce contexte, l'oratrice s'interroge sur les moyens juridiques qui pourraient être mis en œuvre pour faciliter l'accueil des dites familles au niveau communal tout en notant que la sensibilisation des agents communaux paraît cruciale.

Dans le domaine des discours de haine, l'oratrice entend que Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes mise sur les moyens offerts par le *Digital Services Act* afin de cantonner des éventuelles dérives. Afin de faciliter la mise en œuvre de ces leviers, l'oratrice souligne que l'accès et la vulgarisation de ces moyens s'avèrent primordiaux pour assurer leur efficacité.

Concernant les sports, l'oratrice met l'accent sur l'importance de l'élaboration d'une charte énonçant les valeurs communes, telles que le traitement égalitaire des personnes LGBTIQ+ et l'égalité des genres, devant être respectées dans ce cadre afin de pouvoir bénéficier d'un subventionnement étatique.

Finalement et quant au domaine de la culture, l'oratrice souhaite obtenir davantage d'informations relatives aux actions menées et s'interroge sur l'opportunité d'établir un état des lieux de la situation des personnes LGBTIQ+ dans les environnements culturels.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes note d'emblée que la mise en œuvre du PAN LGBTIQ+ dépend, tout comme les autres plans d'action nationaux, de la collaboration de toutes les parties prenantes, même si le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité endossera le rôle de coordinateur. Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité accomplira son rôle avec les ressources humaines et financières dont il dispose.

En ce qui concerne la typologie des actions à mener, l'oratrice note que certaines sont des actions continues ou récurrentes qui n'auront de ce fait pas de date d'échéance et en général, il a été visé d'éviter des doublons avec les autres plans d'actions nationaux sous l'égide du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité.

Concernant la question de Monsieur le Député Georges Engel (LSAP) quant à la participation des personnes trans à des compétitions sportives ségréguées selon le genre, le Gouvernement n'a pas défini de position. Aux yeux de l'oratrice, il appartiendrait à une commission d'éthique des sports de trancher la question.

---

<sup>20</sup> PAN LGBTIQ+, p. 40.

Quant aux questions relatives au domaine de la santé, l'oratrice renvoie aux attributions du groupe de travail à instituer conformément au PAN LGBTIQ+ et sous les auspices du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. L'oratrice rejoint Madame la Députée Joëlle Welfring (déi gréng) quant à la nécessité de clarifier ces questions dans les meilleurs délais.

Concernant les procédures d'accueil de familles arc-en-ciel devant les autorités locales, l'oratrice souligne que ces questions touchent à l'état civil et relèvent dès lors des attributions du ministère de la Justice en ce qui concerne des clarifications au niveau du Code civil à entreprendre pour faciliter la lecture des dispositions légales y applicables.

Pour ce qui est des discours de haine en ligne, l'oratrice tient à rappeler les réactions en ligne relatives aux pétitions publiques n<sup>os</sup> 3198 et 3281 précitées au sujet de la manière et fréquence dont les thématiques LGBTIQ+ sont abordées dans l'éducation. Dans ce contexte, des concertations avec BEE SECURE, la Police grand-ducale ainsi que les autorités judiciaires ont eu lieu en vue d'améliorer les mécanismes de plainte et de protection des usagers dans ce domaine. L'oratrice fait également part de son inquiétude par rapport à l'évolution négative récente que l'on peut observer concernant les discours de haine en ligne.

Finalement, l'oratrice se montre ouverte à tout nouveau concept qui permettrait de renforcer l'inclusion dans le domaine de l'éducation.

Un représentant du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité précise que le parcours de formation devant être accompli par le personnel éducatif n'inclut à présent pas de module obligatoire relatif à l'encadrement d'élèves LGBTIQ+ ; le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité plaide toutefois que cela devienne le cas.

Madame la Députée Nathalie Morgenthaler (CSV) tient également à souligner l'importance d'avancées prochaines dans le domaine de l'encadrement médical des personnes intersexes et transgenres en allusion au groupe de travail prémentionné.

Faisant référence à la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (*International Day Against Homophobia, Biphobia and Transphobia* en anglais, ci-après « IDAHOBIT ») le 17 mai, l'oratrice s'interroge sur des éventuelles campagnes de sensibilisation pouvant avoir lieu à son occasion.

En dernier lieu, l'oratrice renvoie à la position du Gouvernement des États-Unis d'Amérique relative aux droits des personnes LGBTIQ+, notamment aux programmes de diversité telles que la Charte de la diversité, et souhaite savoir si Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes ressent des répercussions auprès des multinationales américaines actives sur le sol luxembourgeois.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes indique que les communications à l'occasion de la IDAHOBIT font toujours partie des activités du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité même si elles ne figurent pas en tant que telles dans le présent plan d'action national.

En ce qui concerne l'impact des politiques étatsuniennes en matière de diversité, l'oratrice note ressentir dans une certaine mesure des effets qui sont pourtant difficilement quantifiables tout en soulignant que ces évolutions sont des plus préoccupantes.

Un représentant du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité tient à ajouter que le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité publie des communications à l'occasion de plusieurs « journées internationales » telles que la IDAHOBIT, la Journée internationale de

visibilité transgenre le 31 mars ou encore la Journée mondiale de lutte contre le SIDA le 1<sup>er</sup> décembre.

Accessoirement, l'orateur note qu'à l'occasion de la IDAHOBIT, l'*International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association* (ci-après « ILGA ») publie également ses statistiques, dont le classement des pays les plus accueillants au personnes LGBTIQ+<sup>21</sup> et que même si le Luxembourg a perdu quelques places dans ce dernier, les retours du terrain montrent qu'il fait tout de même bien vivre au Luxembourg en tant que personne LGBTIQ+ ; ces indicateurs ont été pris en compte dans la conception du plan d'action national sous rubrique de sorte que ses mesures, une fois mises en place, devraient contribuer à un meilleur placement du Luxembourg.

Faisant référence à l'action « Aménagement des futures infrastructures de l'enseignement secondaire avec des espaces sanitaires et des vestiaires inclusifs et neutres, conformément à un concept d'inclusion »<sup>22</sup>, Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf (CSV) note que l'objet de l'action se limite aux futures infrastructures de l'enseignement secondaire et n'inclut dès lors pas les infrastructures sociales et culturelles ni les infrastructures sportives communales. Alors que l'orateur conçoit pleinement le bien-fondé de cette action pour l'enseignement secondaire, il souligne également l'opportunité d'élaborer un concept plus global allant au-delà des futures infrastructures de l'enseignement secondaire, tout en étant conscient des impératifs de la protection de l'intimité et de la garantie de la sécurité des personnes concernées.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes note que l'élaboration de telles lignes directrices ne figure pas dans l'accord de coalition et que la présente action provient de la concertation entre le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et les parties prenantes permettant ainsi à ces futures infrastructures de l'enseignement secondaire d'être pionnières en la matière.

Monsieur le Député Marc Baum (déi Lénk) rejoint les oratrices précédentes quant au besoin imminent d'une adaptation profonde du cadre médical imposé aux personnes intersexes et transgenres soulignant les effets négatifs d'une conception psychiatisée de la transidentité sur les personnes transgenres.

En ce qui concerne le domaine sportif, l'orateur souhaite savoir s'il est envisagé d'instaurer une commission d'éthique, à l'instar de celle qui sera mise en place pour la Fédération luxembourgeoise du Football (ci-après « FLF »), dans d'autres disciplines. L'orateur s'interroge également sur l'opportunité de confectionner un état des lieux de la situation des personnes LGBTIQ+ dans le sport jusqu'à aller vers une budgétisation plus focalisée en matière de promotion de l'égalité des genres et de la diversité.

Pour ce qui est de l'éducation, l'orateur tient à mettre en exergue l'importance d'une formation approfondie en matière de diversité des formateurs.

Finalement, l'orateur souligne également le caractère primordial des moyens dont le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité est doté afin de mener à bien sa multitude de missions, jugeant ces dernières plus sensées que les dépenses militaires supplémentaires.

Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes note qu'il ne s'agit pas d'arbitrer budgétairement entre les dépenses du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité et celles allouées à la défense et abonde dans le sens des députés quant au besoin d'une commission éthique couvrant tout le domaine des sports. L'oratrice rejoint

---

<sup>21</sup> Voyez : ILGA, « *Rainbow Map* », accessible sur : <https://rainbowmap.ilga-europe.org/>.

<sup>22</sup> PAN LGBTIQ+, p. 30.

également les députés lorsqu'ils mettent l'accent sur une formation poussée en matière de diversité pour le personnel enseignant.

En ce qui concerne les moyens du ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, l'oratrice note que ces derniers sont le résultat de négociations budgétaires dans lesquelles les priorités seront l'embauche de personnes de plus en plus spécialisées et, pour le prochain exercice budgétaire, l'extension des heures d'ouverture du Centre national pour victimes de violences (ci-après « CNVV ») afin d'assurer un accueil vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept.

### **3. Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes concernant le huitième rapport périodique du Luxembourg**

En guise de rappel, Madame la Présidente de la Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité Mandy Minella (DP) note que le Grand-Duché de Luxembourg a été convoqué à prendre position devant le Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>23</sup> (ci-après « Comité CEDEF » et « CEDEF »), comité composé d'expertes et experts mandaté à suivre l'exécution de la CEDEF. Dans ce contexte, les États signataires de la CEDEF sont invités d'établir un rapport périodique<sup>24</sup> en réponse à un catalogue de questions élaboré par le Comité CEDEF<sup>25</sup>.

En date du 7 février 2025, une délégation composée de représentants des divers ministères concernés ainsi que de l'oratrice s'est présentée devant le prédit comité afin de prendre position.

En tant que représentante de la Chambre des Députés, l'oratrice a mis l'accent sur les activités de l'institution dans le domaine de l'égalité des genres, que ce soit dans les relations avec les citoyens à travers sa présence sur les médias sociaux ou encore dans le cadre de ses relations internationales en participant à des réseaux interparlementaires dédiés à la représentation féminine.

En outre, il est fait référence au *gender audit* que l'Administration parlementaire confectionne en ce moment visant non seulement d'établir un état des lieux, mais encore d'étudier des pistes et d'élaborer des recommandations qui permettront de promouvoir l'égalité des genres. Pour la mise en place de cet audit, le comité saisi collabore entre autres avec l'Université de Luxembourg, l'Union interparlementaire, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (ci-après « OSCE ») ainsi que le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité. Dans une première phase, l'Administration parlementaire est étudiée pour ensuite examiner le côté politique de la Chambre des Députés. Accessoirement, l'oratrice fait référence à la note de la Cellule scientifique de la Chambre des Députés sur les droits des femmes enceintes, accouchées et/ou allaitantes exerçant un mandat politique<sup>26</sup>, dont les conclusions

---

<sup>23</sup> Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1979.

<sup>24</sup> Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, « Huitième rapport périodique soumis par le Luxembourg en application de l'article 18 de la Convention, attendu en 2023 », 6 février 2024, CEDAW/C/LUX/8.

<sup>25</sup> Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, « Liste de points et de questions établie avant la soumission du huitième rapport périodique du Luxembourg », 4 novembre 2022, CEDAW/C/LUX/QPR/8.

<sup>26</sup> J. Kaprielian, « Femmes enceintes, accouchées et/ou allaitantes exerçant un mandat politique : état des lieux au Luxembourg et à l'étranger », Cellule scientifique de la Chambre des Députés, Luxembourg, 3 octobre 2024.

devront également informer les travaux en relation avec l'égalité des genres au sein de la Chambre des Députés.

Le 7 février 2025, le comité CEDEF s'est surtout intéressé au rattachement de la CCDH à la Chambre des Députés pour lequel les travaux sont toujours en cours.

En guise d'introduction, Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité Yuriko Backes salue le mécanisme des examens périodiques par le comité CEDEF en ce qu'il permet aux acteurs nationaux d'obtenir un retour extérieur sur les politiques internes.

Le Luxembourg a été loué sur plusieurs points, à savoir la base légale dont l'Observatoire de l'égalité a été doté<sup>27</sup>, la réduction de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, l'instauration d'un juge aux affaires familiales ainsi que l'octroi de davantage de moyens pour les mesures dans le domaine de la prévention des attentats à la pudeur des personnes mineures et de leur encadrement.

Dans d'autres domaines, le comité CEDEF attend encore plus d'efforts de la part du Luxembourg. Il s'agit notamment des domaines des violences fondées sur le genre, de la lutte contre les stéréotypes de genre, du risque de précarité des mères célibataires, de la récolte des données de poursuites judiciaires des auteurs de violence ainsi que l'accès à la justice pour les victimes.

En général, le comité CEDEF se heurte à l'approche normativement agnostique en termes de genre qui risque de poser obstacle à une véritable égalité des genres.

L'oratrice note que les trois plans d'action nationaux chapeautés par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité comprennent des mesures visant à combler les lacunes discernées par le comité CEDEF et rappelle que l'objectif de développement durable des Nations Unies n° 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » demeure un fil conducteur pour l'action du Gouvernement luxembourgeois.

#### **4. Divers**

Aucun point divers n'est abordé.

\*

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**

Annexe : – Diaporama relatif au Plan d'action national LGBTIQ+

---

<sup>27</sup> Loi du 7 novembre 2024 portant création d'un Observatoire de l'égalité entre les genres et d'un Conseil supérieur à l'égalité entre les genres (Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial A, n° 475, 26 novembre 2024).

# Plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTIQ+

Commission de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble, de l'Accueil, de l'Égalité des genres et de la Diversité

21 juillet 2025



# Trois plans d'action nationaux coordonnés au MEGA

L'accord de coalition prévoit la coordination  
de trois plans d'action nationaux (PAN) au MEGA

- Le plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes
- Le plan d'action national « Violences fondées sur le genre »
- Le plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTIQ+ (PAN LGBTIQ+)

# Le premier PAN LGBTI

- Adopté par le gouvernement en juillet 2018
- Plan pluriannuel
- 8 chapitres thématiques
- 36 objectifs
- 93 actions

# Le premier PAN LGBTI

- Evaluation intermédiaire en 2022/23 par l'Université du Luxembourg
  - Etat d'implémentation
  - Recommandations de la société civile
- Aujourd'hui:
  - 83% des actions réalisées ou en cours de réalisation
  - 5 % des actions planifiées et reprises dans le nouveau PAN
  - 12% plus prévues, car plus nécessaires ou plus prioritaires

# Accord de coalition 2023-2028

- Prévoit une adaptation du PAN LGBTI sous la coordination du MEGA
- Prévoit des mesures dans plusieurs chapitres:
  - Politique étrangère et européenne
  - Famille
  - Santé
  - Justice
  - Égalité des chances

# Contexte socio-politique actuel

- Avancées depuis le premier PAN
- En même temps backlash
- Augmentation des discours de haine, discriminations et crimes de haine

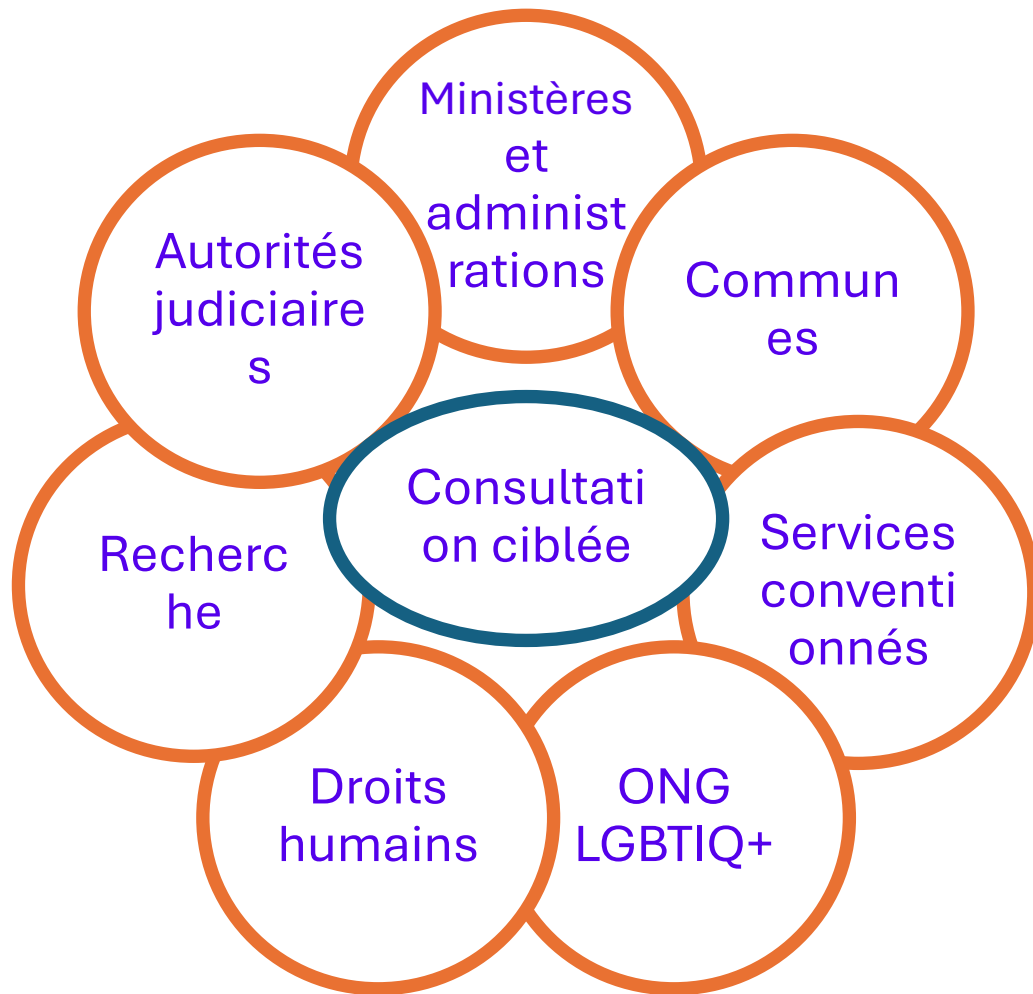
# Adaptation du PAN : analyse croisée

- Premier PAN LGBTI & évaluation intermédiaire
- Analyse des études et données
- Accord de coalition
- Demandes de la société civile
- Consultations interministérielles
- Concertation ciblée: Colloque pour le PAN LGBTIQ+ (24.03.2025)

# Concertation ciblée : Colloque pour le PAN LGBTIQ+ (24.03.2025)

- Informer les partenaires sur le contexte du PAN et la situation au Luxembourg (étude III LGBTIQ+ FRA)
- Concertation des parties prenantes : 14 ateliers thématiques
- Approche participative et interactive
- Reconnaissance des expertises
- Présentation des conclusions en plénière
- Restitution des résultats au comité LGBTIQ+ dans un rapport écrit

# Nos partenaires



# Méthodologie: lignes directrices

- Approche participative
- Approche basée sur le données
- Approche intersectionnelle
- Suivi renforcé de la mise en oeuvre
- Contenu évolutif

# La gouvernance

Préparation, concertation et élaboration  
du PAN

⇒ MEGA & comité interministériel LGBTIQ+

Mise en oeuvre des actions

⇒ Ministères compétents

Coordination et suivi du PAN

⇒ MEGA & comité interministériel LGBTIQ+

Droit de regard et d'échange

⇒ Comité LGBTIQ+ élargi

# Structure du PAN LGBTIQ+

1. Éducation, enfance et jeunesse
2. Emploi, travail et entrepreneuriat
3. Santé
4. Familles arc-en-ciel
5. Accueil
6. Discriminations, crimes de haine et discours de haine
7. Personnes trans & non-binaires
8. Personnes intersexes
9. Niveau local
10. Culture
11. Sports
12. Engagement citoyen
13. Recherche
14. Politique étrangère et européenne
15. Communication

# Le PAN en chiffres

- 58 parties prenantes
- 15 chapitres thématiques
- 81 mesures
- 147 actions concrètes
- 15 ministères impliqués dans la mise en oeuvre

Engagement du MEGA en plus de la coordination:

- Acteur principal pour 55 actions (37%)

# Quelques exemples d'actions

## Travail:

Inciter les ministères, administrations, communes, entreprises et associations à signer la Charte de la Diversité Lëtzebuerg

## Santé:

Rédiger un projet de loi afin d'inscrire l'interdiction des thérapies de conversion à l'encontre des personnes LGBTIQ+ dans le Code penal, en tant qu'infraction autonome portant atteinte à l'intégrité physique

## Familles arc-en-ciel:

Mettre en place une formation sur l'accueil des familles arc-en-ciel et les démarches administratives à faire pour enregistrer les enfants nés d'une PMA ou d'une GPA, à l'attention des agent-es des bureaux de population et autres services concernés des administrations communales

## Lutte contre les discriminations, crimes de haine et discours de haine:

L'Autorité de la Concurrence, dans son rôle de coordinateur pour les services numériques (Digital Services Coordinator), veille à ce que les plateformes mettent en place les mesures adéquates de lutte contre les contenus illicites, y compris les discours de haine illégaux.

# Quelques exemples d'actions

## Niveau local:

Inclure le sujet LGBTIQ+ dans le module « Découvrir le Grand-Duché de Luxembourg », proposé dans le cadre du Biergerpakt

## Sports:

Développer et adapter des offres de formation pour les cadres techniques et administratifs des clubs sportifs et fédérations sportives agréées aux thèmes de l'égalité et de la diversité des personnes LGBTIQ+

## Engagement citoyen:

Signer des conventions de collaboration avec des associations luxembourgeoises et des organismes gestionnaires œuvrant dans l'intérêt des personnes LGBTIQ+

## Recherche:

Intégrer les données des personnes non-binaires au niveau de l'Observatoire de l'Égalité des genres

## Communication:

Planifier une campagne à grande échelle sur la diversité sous toutes ses formes sur base d'une approche intersectionnelle clarifiée et définie

## Political Demands 2025



**STAND  
UNITED  
AGAINST THE  
BACKLASH!**

**Merci**

